



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9030<sup>e</sup>** séance

Mercredi 11 mai 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente* : M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres* :

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. Costa Filho
Chine .....	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis .....	M. Abushahab
Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France .....	M. de Rivière
Gabon .....	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
Ghana .....	M. Agyeman
Inde .....	M. Ravindran
Irlande .....	M <sup>me</sup> Moran
Kenya .....	M <sup>me</sup> Toroitich
Mexique .....	M. Ochoa Martínez
Norvège .....	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Japon et de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

**M. Khiari** (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée a intensifié le rythme de ses tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. En effet, elle a lancé plus de missiles au cours des cinq derniers mois que les deux années précédentes réunies.

Le 4 mai, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile balistique d'une portée de 470 kilomètres et d'un sommet de trajectoire de 780 kilomètres. Ce missile a été lancé depuis la région de Sunan, près de Pyongyang. Le 24 mars, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile balistique qui aurait une portée intercontinentale depuis le même endroit. Elle a lancé un autre missile le 7 mai, probablement à partir d'un sous-marin, qui aurait une portée de 600 kilomètres et un sommet de trajectoire de 60 kilomètres. Elle n'a émis aucune notification en rapport avec ces tirs en ce qui concerne la sécurité aérienne ou maritime.

Le Secrétaire général condamne fermement la poursuite de la mise au point de missiles recourant à la technologie balistique par la République populaire démocratique de Corée. Ces agissements constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et contribuent à accroître les tensions dans la région et au-delà. Il convient de rappeler que, dans la résolution 2397 (2017), le Conseil de sécurité a réaffirmé ses décisions selon lesquelles

la République populaire démocratique de Corée ne procédera à aucun nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques.

D'autres événements inquiétants sont survenus depuis le précédent exposé, présenté le 25 mars (voir S/PV.9004).

Le 16 avril, la République populaire démocratique de Corée a procédé pour la première fois au tir d'un système qu'elle a décrit comme étant destiné à être utilisé dans des « opérations nucléaires tactiques ». Le système en question avait une portée de 110 kilomètres. La mise au point de tels systèmes figurait parmi les principales tâches de renforcement de la défense pour la période 2021-2025 énoncées lors du huitième congrès du Parti du travail de Corée tenu en janvier 2021.

Le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée a également déclaré le 25 avril et le 30 avril que Pyongyang pourrait utiliser ses armes nucléaires de manière préventive. Des déclarations de cette nature sont extrêmement préoccupantes.

Enfin, certains éléments indiquent une reprise des activités de construction sur le site d'essais nucléaires de Punggye-ri, qui avait été déclaré fermé en 2018.

Ces faits nouveaux sont tous liés à la poursuite continue du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Certains États continuent de s'appuyer sur les armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité, mais ces armes constituent une menace existentielle pour l'humanité. Leur existence accroît le risque d'escalade involontaire ou d'erreur d'appréciation. Nous devons redoubler d'efforts pour éliminer les armes nucléaires.

Nous faisons régulièrement part de nos préoccupations à la République populaire démocratique de Corée. Cependant, en poursuivant son programme d'armement nucléaire, y compris la mise au point de missiles recourant à la technologie balistique, la République populaire démocratique de Corée continue de faire fi des demandes répétées du Conseil de cesser ces activités.

Le Secrétaire général réaffirme son engagement à collaborer avec toutes les parties en vue de parvenir à une paix durable et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. Il exhorte la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité, à reprendre le chemin du dialogue et à faire fond sur les

efforts diplomatiques précédents. En outre, l'ONU salue et encourage la coopération et les contacts réguliers entre les principales parties en ce qui concerne la péninsule coréenne. Nous félicitons les parties de leur volonté de dialoguer avec la République populaire démocratique de Corée sans condition préalable.

Le Secrétaire général réaffirme qu'il est important de répondre aux besoins humanitaires essentiels de la population de la République populaire démocratique de Corée. L'Organisation des Nations Unies demeure résolue et se tient prête, aux côtés de ses partenaires humanitaires, à aider les personnes dans le besoin en République populaire démocratique de Corée. Leur situation de vulnérabilité s'est vraisemblablement aggravée depuis l'apparition de la pandémie et la fermeture des frontières en 2020.

Nous appelons à nouveau à autoriser l'entrée du personnel international, notamment du Coordonnateur résident des Nations Unies, et à garantir l'accès sans entrave des fournitures humanitaires, afin de permettre une intervention rapide et efficace. Nous saluons également les efforts déployés par les États Membres pour résoudre le problème du circuit bancaire destiné à appuyer les opérations humanitaires et soulignons que sa mise en place est de plus en plus urgente.

Pour terminer, je voudrais rappeler que l'unité du Conseil de sécurité est essentielle sur cette question pour apaiser les tensions, surmonter l'impasse diplomatique et éviter un cercle vicieux d'action et de réaction.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de ses observations.

Le Conseil de sécurité est une fois de plus réuni à la suite de provocations de la part du régime de la République populaire démocratique de Corée. Il est de notre responsabilité commune de répondre à ces violations constantes et répétées du droit international

et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Les actes irréfléchis de la Corée du Nord exacerbent fortement les tensions non seulement dans la péninsule coréenne, mais bien au-delà. Le monde doit prendre conscience que de telles provocations ne passent pas inaperçues et ne doivent pas être laissées sans suite.

Le Conseil de sécurité ne peut tout simplement pas attendre une catastrophe imminente pour faire preuve d'un véritable engagement sur ce dossier. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée et les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne font que confirmer nos préoccupations et suscitent une inquiétude encore plus vive. La République populaire démocratique de Corée n'a pas abandonné ni même ralenti ses programmes nucléaires existants. Au contraire, comme le Sous-Secrétaire général vient de le souligner, elle les a accélérés et elle renforce ses capacités et ses moyens nucléaires en recourant à de nouvelles technologies sophistiquées. Nous condamnons fermement ces agissements et appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à revenir dans les meilleurs délais au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'AIEA.

Depuis le début de l'année, nous avons assisté à de multiples tirs de missiles balistiques de haute technologie de la part de la République populaire démocratique de Corée, lesquels constituent une menace pour la péninsule coréenne et la sécurité régionale et mondiale. Aujourd'hui, nous discutons du quinzième essai effectué par le régime cette année : il s'agit cette fois d'un missile balistique lancé par un sous-marin le 7 mai.

Le message est sans équivoque : la République populaire démocratique de Corée poursuit son chemin irréversible et dangereux vers la prolifération et les programmes d'armes de destruction massive. À présent, elle brandit également la menace de l'emploi d'armes nucléaires, comme l'a souligné à juste titre le Sous-Secrétaire général. La dangereuse course à la militarisation à laquelle se livre la République populaire démocratique de Corée et les menaces proférées par celle-ci doivent cesser immédiatement. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit agir dès maintenant pour prévenir une nouvelle aggravation des tensions et de l'instabilité dans la péninsule coréenne, ce qui entraînerait d'énormes conséquences à l'échelle mondiale.

Tandis que la République populaire démocratique de Corée menace le monde avec ses programmes de missiles balistiques et d'armes nucléaires, elle affame dans le même temps sa propre population dans le but de la soumettre. Elle applique également une politique de menace à grande échelle dans le cyberspace. Selon des informations crédibles publiées récemment par les médias, le régime a mené plusieurs cyberactivités malveillantes pour recueillir des renseignements, mener des cyberattaques et générer des revenus illégaux. Les revenus tirés de ces activités illégales sont utilisés pour financer ses efforts de militarisation et de prolifération.

Nous sommes vivement préoccupés par les conclusions du récent rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, qui évoque « une nouvelle course aux armements qui contribuera à accroître la militarisation de la région, à assombrir les perspectives de paix et de dénucléarisation et à détourner les ressources au détriment des priorités sociales et économiques » (A/HRC/49/74, par. 6). Cela nous rappelle avec force qu'il est temps d'agir.

Les appels répétés adressés à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle cesse ses provocations et ses violations du droit international ont de toute évidence échoué. Notre patience a atteint ses limites et il nous faut agir. Le régime a choisi de faire fi du Conseil et de ses résolutions et de rompre ses propres engagements : il doit être tenu responsable de ses actes. La patience dont a fait preuve le Conseil a été mal interprétée par le régime et l'absence d'unité au sein du Conseil l'a conforté dans ses provocations. Cette situation ne peut plus durer. Les déclarations, les condamnations et les appels au régime pour qu'il fasse marche arrière et reprenne les négociations ne suffisent plus. Il y a lieu de mener une action forte, concrète et résolue en durcissant les mesures prises à l'endroit du régime. Autrement, tout indique que si nous restons les bras croisés, nous ne faisons que donner au régime davantage d'occasions de continuer à affamer son peuple et à assouvir son désir d'acquiescer davantage d'armes, menaçant ainsi le monde.

Il est donc de la plus haute importance que la République populaire démocratique de Corée revienne au moratoire qu'elle s'était imposé en 2018 concernant les tirs de missiles balistiques intercontinentaux, ainsi qu'à un dialogue constructif sans condition préalable, afin que la dénucléarisation complète, globale et irréversible de la péninsule coréenne ne demeure pas un appel ou un vœu pieux mais devienne une réalité, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Moran** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé très utile.

L'Irlande condamne les récents tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée. Les tirs intenses et toujours plus nombreux qui se sont succédé au cours des six derniers mois, notamment les tirs de missiles balistiques intercontinentaux, en violation des résolutions du Conseil, sont extrêmement préoccupants et doivent prendre fin. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée ne font qu'exacerber les tensions, menaçant ainsi la paix et la stabilité de la péninsule coréenne et de l'ensemble de la région. Ils risquent également de saper l'architecture mondiale de non-prolifération.

Depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question (voir S/PV.9004), la République populaire démocratique de Corée a procédé à trois lancements et réaffirmé son intention d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de ses armes nucléaires tactiques, tandis que le Président Kim Jung-Un a déclaré que la République populaire démocratique de Corée était déterminée à poursuivre le renforcement des forces de combat nucléaires du pays. Dans le même temps, la République populaire démocratique de Corée a poursuivi ses activités nucléaires à Yongbyon, produisant de nouveaux stocks de matières fissiles, ainsi que sur d'autres sites associés à son programme nucléaire. Cela est tout simplement inacceptable. Ces actions sont en contradiction directe avec les préoccupations exprimées par la communauté internationale et les décisions du Conseil.

Le Conseil est resté silencieux trop longtemps. À cet égard, les travaux actuellement menés en vue d'une éventuelle résolution du Conseil sont bienvenus et nécessaires. Le Conseil de sécurité doit se montrer uni, ferme et déterminé dans sa réponse aux agissements de la République populaire démocratique de Corée.

Les problèmes de la péninsule coréenne ne peuvent être résolus que par des moyens diplomatiques et pacifiques. La République populaire démocratique de Corée doit en prendre conscience et accéder aux propositions de dialogue des États-Unis et de la Corée du Sud, de bonne foi et sans condition préalable. La République populaire démocratique de Corée doit s'acquiescer de ses obligations, telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en renonçant à son programme de missiles balistiques et à ses programmes d'armes nucléaires.

et autres armes de destruction massive de manière complète, vérifiable et irréversible. Elle doit respecter à nouveau ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris de mesures sérieuses pour s'acquitter de ses obligations, les résolutions pertinentes du Conseil et le régime de sanctions imposé par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) devront être appliqués pleinement et efficacement. De même, nous devons intensifier nos efforts pour faire échec aux tentatives auxquelles se livre la République populaire démocratique de Corée pour contourner les sanctions, qui lui permettent de financer ses programmes illégaux et de se procurer les produits dont elle a besoin.

L'Irlande demeure vivement préoccupée par la situation humanitaire inquiétante qui règne en République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons à nouveau la République populaire démocratique de Corée à autoriser l'accès de l'ONU et des autres acteurs humanitaires pour qu'ils puissent évaluer les besoins et fournir l'aide nécessaire dans le pays. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) s'est employé, par l'octroi de dérogations accélérées, à veiller à ce que l'aide humanitaire nécessaire parvienne à la République populaire démocratique de Corée.

Cependant, la République populaire démocratique de Corée doit elle-même admettre que le fait de donner la priorité à ses programmes militaires illégaux au détriment des moyens de subsistance, du bien-être et des droits de ses citoyens a entraîné des conséquences désastreuses pour sa propre population. Il est temps que cette situation prenne fin. Le Conseil a clairement indiqué les mesures qui s'imposent. Il appartient à la République populaire démocratique de Corée de les mettre en œuvre.

**M<sup>me</sup> Toroitich** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et je salue la participation des représentants de la République de Corée et du Japon à cette séance.

Nous voudrions une nouvelle fois exprimer notre vive inquiétude face à l'aggravation continue de la situation dans la péninsule coréenne. Rien que cette année, la République populaire démocratique de Corée a procédé à 15 tirs d'essai de missiles utilisant

la technologie balistique, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, selon des informations alarmantes attribuées aux médias d'État de la République populaire démocratique de Corée, ce pays est déterminé à mettre au point des armes nucléaires dans les plus brefs délais. Ces actes de provocation incessants provoquent une course aux armements dans la région, ce qui déstabilise la région et a de graves répercussions pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ces conditions, toute erreur d'appréciation pourrait plonger la péninsule coréenne dans une crise d'une gravité inimaginable. Les retombées socioéconomiques et en matière de sécurité qui en résulteraient à l'échelle mondiale seraient extrêmement graves, en particulier pour les pays du Sud. Dans ce contexte, le Kenya réitère son appel pour que cessent les actes de provocation dans la péninsule coréenne. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'engager à nouveau à respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons que la seule voie acceptable est un dialogue sincère, sans conditions préalables, en tenant compte des préoccupations et des perceptions de la menace de toutes les parties dans la région. À cet égard, le Kenya exhorte la communauté internationale, en particulier les États qui exercent une influence sur les deux parties, à contribuer à la relance des efforts diplomatiques.

Il est préoccupant de constater que ces provocations interviennent dans un contexte de détérioration de la situation humanitaire, la République populaire démocratique de Corée connaissant la deuxième pire sécheresse de ces 40 dernières années. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à donner la priorité aux besoins de sa population plutôt qu'à la militarisation.

Dans le même temps, toutes les autres parties concernées doivent penser à la détresse humanitaire d'environ 11 millions de citoyens de la République populaire démocratique de Corée qui ont besoin d'aide. Elles doivent tout mettre en œuvre pour que les mesures qu'elles prennent n'aggravent pas inutilement les souffrances de la population innocente de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khiari, de son exposé très utile. Nous saluons également la participation des représentants de la République de Corée et du Japon à la présente séance.

Les Émirats arabes unis condamnent la récente série de nouveaux essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée, qui viennent s'ajouter aux tirs de missiles effectués depuis septembre, y compris le missile balistique à lanceur sous-marin le 7 mai, comme indiqué, ainsi que le tir de missile balistique intercontinental effectué en mars dernier.

Les informations selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée se prépare à effectuer un nouvel essai nucléaire sont alarmantes. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux normes internationales et au droit international en vigueur. Nous exhortons également la République populaire démocratique de Corée à ne procéder à aucun nouvel essai de missile, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à reprendre les pourparlers diplomatiques.

Le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour éviter que le climat de sécurité dans la péninsule coréenne ne se détériore davantage et pour prévenir de nouvelles atteintes au programme mondial. Dans ce contexte, nous souhaitons insister sur les trois points suivants.

Premièrement, il est important, à ce stade critique, que la communauté internationale continue d'envoyer un message clair quant à l'importance de la non-prolifération et qu'elle poursuive ses efforts énergiques en vue d'assurer le strict respect des règles par tous les États Membres de l'ONU, car cela est fondamental pour préserver les avancées réalisées au cours des dernières décennies.

Deuxièmement, en ce qui concerne les préoccupations selon lesquelles les mesures prises par le Conseil, telles que les sanctions, pourraient porter atteinte au développement de la République populaire démocratique de Corée et à la stabilité dans la région, les Émirats arabes unis réaffirment leur volonté de travailler en collaboration avec les membres du Conseil et d'autres États Membres, y compris les voisins de la République populaire démocratique de Corée, et avec la communauté internationale pour résoudre les problèmes

humanitaires, tout en veillant à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, les Émirats arabes unis appellent la République populaire démocratique de Corée à reprendre le dialogue avec les parties prenantes concernées. Nous faisons par ailleurs observer que la République populaire démocratique de Corée et sa population bénéficieront de nombreux avantages sur les plans économique et du développement, si ce pays s'engage dans un véritable processus de dénucléarisation.

Troisièmement, les Émirats arabes unis sont vivement préoccupés par les souffrances persistantes de la population de la République populaire démocratique de Corée du fait de la détérioration de la situation humanitaire. Nous soulignons que les ressources limitées du pays doivent servir à satisfaire les besoins fondamentaux de sa population et à lui fournir des produits de première nécessité. Pour que la communauté internationale et l'ONU puissent aider sa population, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée doit engager un dialogue constructif avec les responsables de l'ONU, notamment le Coordonnateur résident des Nations Unies, et les autoriser à revenir dans le pays pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités vitales.

Pour terminer, mon pays insiste sur le fait que le respect des sanctions par tous les États Membres et la pleine application des résolutions du Conseil de sécurité restent des piliers essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour condamner les tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord. Comme nous l'avons entendu, rien que cette année, la Corée du Nord a effectué 17 tirs de missiles balistiques, chaque fois en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Pendant toute l'année 2021, la Corée du Nord a procédé à huit essais de missiles. Ne nous trompons donc pas sur l'augmentation de la fréquence et des capacités de tirs de missiles que représentent ces 17 lancements. La Corée du Nord a clairement indiqué qu'elle entendait continuer de renforcer ses programmes interdits, notamment ceux portant sur les missiles balistiques intercontinentaux. Ces actes constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales. Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord les 4 et 7 mai.

Nous exhortons les membres du Conseil à opposer une réaction ferme et unie à ces violations. Nous appelons à nouveau tous les États Membres à pleinement mettre en œuvre les résolutions existantes du Conseil de sécurité. Elles sont un élément essentiel des efforts visant à freiner la poursuite du développement des programmes interdits par la République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons pleinement les efforts menés par les États-Unis pour actualiser les sanctions dans le contexte de l'évolution de la menace que représentent les agissements de la Corée du Nord.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les cyberactivités de la Corée du Nord, grâce auxquelles elle échappe aux sanctions et collecte des fonds pour financer ses programmes d'armement nucléaire et de missiles balistiques. Cela inclut le vol récent de 620 millions de dollars de cryptomonnaies par des cyberacteurs nord-coréens. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour détecter et réduire ce type d'activité, et pour faire en sorte que les auteurs de cyberactivités malveillantes rendent compte de leurs actes.

Les sanctions du Conseil de sécurité ne visent pas la population nord-coréenne, et nous appuyons pleinement la fourniture d'aide humanitaire aux plus vulnérables. Nous appelons la Corée du Nord à autoriser les travailleurs humanitaires à entrer dans le pays pour réaliser une évaluation indépendante de la situation humanitaire et à permettre que l'aide circule librement dans le pays. L'aggravation de la situation humanitaire déjà terrible dans ce pays est attribuable au fait que la Corée du Nord continue d'orienter ses ressources vers des programmes d'armement interdits.

Nous réaffirmons notre engagement sans faille en faveur du respect des obligations en matière de non-prolifération. Nous appelons la Corée du Nord à s'abstenir de nouvelles provocations, à nouer un véritable dialogue avec les États-Unis et à prendre des mesures concrètes pour favoriser la dénucléarisation d'une manière complète, vérifiable et irréversible.

**M. Ochoa Martínez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux représentants de la République de Corée et du Japon.

Un peu plus d'un mois après notre séance dans cette même salle sur la question d'un tir de missile balistique intercontinental par la République populaire

démocratique de Corée (voir S/PV.9004), nous exprimons notre profonde inquiétude face aux derniers tirs de missiles balistiques, dont le plus récent date du samedi 7 mai. Il s'agit d'une nouvelle provocation, au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité et du système multilatéral fondé sur le droit international.

Le Mexique condamne les tirs de missiles, qui contreviennent aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les déclarations sur une possible utilisation d'armes nucléaires. La poursuite des tirs de missiles, associée au développement d'un programme militaire nucléaire aux intentions clairement offensives, entrave les efforts multilatéraux visant à favoriser un climat de stabilité et de coopération en Asie du Nord-Est.

Face à notre incapacité d'empêcher le développement de systèmes de missiles et une éventuelle reprise des activités sur le site d'essais nucléaires, il est urgent que le Conseil puisse parler d'une seule voix face à toute action qui menace la paix et la sécurité internationales. Le contexte international actuel a mis en évidence la nécessité pour les acteurs ayant une influence, notamment les membres du Conseil, de ne ménager aucun effort en faveur de la désescalade, y compris dans les différents formats envisagés par le système multilatéral.

Je conclus mon intervention en rappelant que la menace de l'emploi d'armes nucléaires augmente considérablement les risques d'accident ou d'erreur de calcul et encourage la prolifération. Nous renouvelons donc notre appel à la plus grande retenue et insistons sur la nécessité d'engager un dialogue avec la République populaire démocratique de Corée menant à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous insistons également une fois de plus sur l'impératif absolu que nous ne pouvons et ne devons pas perdre de vue, à savoir parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Le 17 avril, les médias d'État nord-coréens ont annoncé la mise à l'essai d'un « nouveau type d'arme tactique guidée ». Dans ce communiqué, l'agence de presse officielle fait l'éloge de cette arme qui permet d'améliorer considérablement la puissance de feu des unités d'artillerie à longue portée de première ligne de la République populaire démocratique de Corée et d'accroître l'efficacité du fonctionnement des armes

nucléaires tactiques, répondant ainsi aux objectifs fondamentaux en matière de force de dissuasion fixés au huitième Congrès du Parti du travail de Corée.

Une semaine plus tard, au cours d'un défilé célébrant le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Armée populaire coréenne, les dirigeants nord-coréens ont déclaré que les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée « ne pourront jamais être limitées à la seule mission de dissuasion » en cas de menace perçue contre la patrie. Des tirs de missiles balistiques ont eu lieu les 4 et 7 mai dans le sillage de cette déclaration.

Le message envoyé par la République populaire démocratique de Corée à la communauté internationale ne saurait être plus clair. Au huitième Congrès du Parti du travail de Corée, les dirigeants nord-coréens avaient déjà annoncé leur intention de mettre au point des armes nucléaires tactiques ultramodernes, des ogives hypersoniques en vol plané et des missiles à ogives multiples. Leurs actions et leurs prises de position tout au long de cette année n'ont fait que confirmer ce qui avait déjà été dit, mais que nous n'avons peut-être pas voulu entendre. Même si nous, en tant que membres du Conseil de sécurité, avons écouté le message que la République populaire démocratique de Corée a délivré à maintes reprises, nous n'aurions très certainement pas été en mesure d'y répondre. Le silence du Conseil face aux violations répétées de ses résolutions est assourdissant.

Il va sans dire que le Brésil condamne le nouveau tir de missile balistique par la République populaire démocratique de Corée. Je ne compte plus le nombre de fois où ma délégation a dit cela depuis les quelques mois que nous siégeons au Conseil. Tous les membres du Conseil, je dis bien tous les membres du Conseil, ont condamné à titre individuel les violations commises par la Corée du Nord, mais aucune de ces condamnations individuelles ne compte si le Conseil de sécurité ne peut pas parler d'une seule voix.

Il est grand temps que le Conseil adopte une action forte et unifiée en réponse aux provocations de la République populaire démocratique de Corée. Garder le silence face à tant de bruit ne fait que renforcer les arguments de ceux qui accusent le Conseil de ne plus être en mesure d'exécuter les tâches qui lui ont été confiées. Dans la situation actuelle, le silence est synonyme d'obsolescence, et l'organe qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies ne peut pas se permettre de paraître obsolète.

**M. Ravindran** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance aujourd'hui.

Je remercie le Sous-Secrétaire général, Khaled Khiari, de son exposé sur les derniers faits nouveaux concernant la République populaire démocratique de Corée et je salue la participation des représentants du Japon et de la République de Corée à la présente séance.

L'Inde a pris note des signalements de tirs de missiles par la République populaire démocratique de Corée, y compris le dernier en date, le 7 mai, qui fait suite au lancement d'un missile balistique intercontinental en mars et à d'autres tirs successifs. Ces tirs constituent des violations des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée. Ils ont des conséquences sur la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Nous appelons à l'application intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée.

L'Inde estime également qu'il est urgent de lutter contre la prolifération de la technologie nucléaire et de la technologie des missiles se rapportant à la République populaire démocratique de Corée dans notre région. Ces liens ont une incidence néfaste sur la paix et la sécurité dans la région, y compris en Inde. Je réaffirme notre position inchangée à cet égard, à savoir que l'Inde est en faveur du dialogue pour régler les problèmes dans la péninsule coréenne. Nous réaffirmons également notre appui continu à la dénucléarisation pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne.

Le Conseil s'est réuni plusieurs fois depuis le début de l'année pour discuter de la série de tirs de missile effectués par la République populaire démocratique de Corée. À ces occasions, nous avons déjà demandé au Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) de parachever son rapport sur ces tirs, dans le contexte des résolutions du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce rapport sera publié dans les plus brefs délais.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie à mon tour, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance publique sur la République populaire démocratique de Corée. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, Khaled Mohammed Khiari, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité.

Tandis que l'attention du Conseil était mobilisée ailleurs ces dernières semaines, la République populaire démocratique de Corée a considérablement accéléré le

rythme de ses tirs et diversifié les types de missiles lancés. Le tir effectué samedi dernier était le quinzième depuis le début de l'année. Le Ghana est donc profondément préoccupé par ce dernier tir et ceux qui l'ont précédé, qui constituent autant de violations flagrantes des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, comme indiqué dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

L'intention avouée de la République populaire démocratique de Corée d'accélérer le développement de ses capacités nucléaires au « rythme le plus élevé possible », et le fait qu'elle menace d'avoir recours aux armes nucléaires si ses intérêts nationaux sont menacés, sont extrêmement préoccupants et contreviennent à ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui enjoignent tous les États Membres d'être pacifiques.

Les incidences de cette nouvelle évolution sur la paix et la sécurité internationales, notamment les voisins immédiats de la République populaire démocratique de Corée, sont extrêmement graves, et le Conseil doit donc en prendre acte et agir de manière unie pour appeler la République populaire démocratique de Corée à adopter des mesures concrètes, immédiates et urgentes afin de désamorcer les tensions dans la péninsule coréenne.

Le Ghana renouvelle son appel à la reprise d'un dialogue constructif et crédible entre les parties concernées et la République populaire démocratique de Corée afin de trouver une solution durable, globale et pacifique aux problèmes relatifs à la péninsule coréenne, d'une manière qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité régionale et mondiale ainsi que des préoccupations des parties.

À cet égard, nous encourageons les États-Unis à maintenir leur offre de dialogue avec la République populaire démocratique de Corée, sans conditions préalables, d'une manière qui paraîtra claire à la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à accepter cette offre de bonne foi, dans l'intérêt de la paix.

Il convient de noter qu'alors que les tensions dans la péninsule coréenne sont élevées, la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée reste catastrophique. Le Ghana félicite le Conseil et le Comité créé par la résolution 1718 (2006) de leur approche dynamique afin de faire face à la situation

humanitaire en République populaire démocratique de Corée en accordant des dérogations au régime de sanctions en vigueur, et il invite la République populaire démocratique de Corée à rationaliser ses procédures internes afin que les fournitures médicales et autres fournitures humanitaires qui font cruellement défaut puissent parvenir à la population du pays.

Nous encourageons également la République populaire démocratique de Corée à permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies de revenir dans le pays. Nous appuyons les efforts que déploie le système des Nations Unies pour rétablir des canaux bancaires en République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que le Conseil et les autres parties concernées pourront agir de manière à préserver la paix, tout en veillant à répondre aux besoins humanitaires de la population de la République populaire démocratique de Corée.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M. Khiari pour son exposé.

La France condamne avec la plus grande fermeté le tir d'un missile balistique mer-sol, effectué par la Corée du Nord le 7 mai. Cet essai, le quinzième depuis le début de l'année, représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il constitue une nouvelle violation inacceptable des résolutions du Conseil.

L'essai d'un missile balistique mer-sol est très préoccupant. Il est malheureusement cohérent avec les ambitions affichées par le régime nord-coréen depuis plusieurs mois. Nous savons que la Corée du Nord cherche à acquérir une composante océanique crédible, à même de lui assurer une capacité de seconde frappe. Pour ce faire, elle développe des sous-marins plus modernes, mène des recherches sur la propulsion nucléaire et diversifie ses vecteurs.

L'escalade continue. La Corée du Nord a mis fin à son moratoire en effectuant un tir de missile balistique à portée intercontinentale le 24 mars dernier. Depuis, elle a effectué trois nouveaux essais de missiles balistiques, en particulier un essai le 16 avril visant à développer ses capacités nucléaires tactiques. Il y a quelques jours seulement, le dirigeant nord-coréen a indiqué que l'arme nucléaire ne serait plus confinée à une fonction dissuasive, mais qu'elle pourrait servir une « deuxième mission » si ses intérêts fondamentaux étaient menacés. En parallèle, les activités sur le site d'essais de Punggye-ri

se sont poursuivies. Tout laisse à penser que la Corée du Nord pourrait conduire un nouvel essai nucléaire dans les prochaines semaines, voire dans les prochains jours.

La situation est très préoccupante. Le Conseil doit agir et condamner unanimement cette nouvelle provocation. Ne rien faire poserait un risque majeur pour la stabilité régionale et pour l'architecture internationale de non-prolifération. Face à ces provocations répétées, nous soutenons les efforts visant à ce que le Conseil puisse s'exprimer de manière unie. Certaines voix appellent à un allègement des sanctions : cela n'aurait aucun sens dans le contexte actuel. Il faut au contraire mettre en œuvre le régime de sanctions avec plus de fermeté, et le mettre à jour, y compris dans de nouveaux domaines tels que le cyber, qui permet à la Corée du Nord de financer ses programmes.

La France exhorte la Corée du Nord à s'engager dans un processus de démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Nous appelons également à une reprise du dialogue. Tous les acteurs de la région doivent s'investir. La Corée du Nord doit saisir les propositions faites en ce sens.

Concernant enfin la situation humanitaire, la France exprime sa préoccupation, mais elle rappelle l'existence de dérogations qui fonctionnent parfaitement au sein du régime de sanctions, et elle regrette profondément que le régime nord-coréen continue de développer ses programmes proliférants au détriment de sa propre population.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Les tensions sont actuellement élevées dans la péninsule coréenne, et la perspective d'une escalade incontrôlée est préoccupante. La Chine appelle toutes les parties au calme et à la retenue, à poursuivre le dialogue et la concertation et à s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver les tensions ou donner lieu à des erreurs d'appréciation.

Nous appuyons sincèrement l'amélioration des relations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et la promotion de la réconciliation et de la coopération. Nous espérons que la situation dans la péninsule coréenne donnera lieu à une détente et évoluera dans le bon sens.

La situation dans la péninsule coréenne doit être abordée sous un angle historique et dans son ensemble afin de comprendre les causes et les conséquences des problèmes qui se posent. Après 2018,

il y a eu globalement une désescalade dans la péninsule coréenne, la République populaire démocratique de Corée ayant pris une série de mesures en faveur de la dénucléarisation et de l'apaisement de la situation. Les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis se sont rencontrés en tête-à-tête à Singapour et sont parvenus à un consensus important sur l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis afin d'élaborer un mécanisme pour la paix et de poursuivre le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Malheureusement, les États-Unis sont ensuite revenus sur leur position et n'ont pas répondu aux mesures positives prises par la République populaire démocratique de Corée, conformément au principe de « mesure contre mesure », ce qui a provoqué un blocage insoluble dans les pourparlers entre les deux pays, aggravant leur méfiance mutuelle et mettant un coup d'arrêt au processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le dialogue et la concertation sont les seuls moyens adaptés de régler la question de la péninsule coréenne. Les États-Unis sont directement concernés par la question de la péninsule coréenne et détiennent la clef qui permettra de sortir de l'impasse. Par conséquent, ils devraient prendre des mesures concrètes pour répondre de manière constructive aux préoccupations raisonnables de la République populaire démocratique de Corée et créer les conditions nécessaires à une reprise prochaine du dialogue.

Bien que les États-Unis prétendent être disposés à prendre part à un dialogue sans condition, dans les faits, ils continuent de durcir les sanctions et d'accentuer la pression, ce qui n'est clairement pas constructif. Le nouveau projet de résolution proposé par les États-Unis, qui invoque le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est axé sur un renforcement des sanctions, ce qui n'est pas le bon moyen de régler la situation actuelle dans la péninsule coréenne.

Au fil des ans, le Conseil de sécurité a adopté de multiples résolutions sur la question de la péninsule coréenne qui, tout en autorisant des sanctions, ont également souligné la nécessité d'un règlement pacifique, politique et diplomatique de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Nous devons accorder à tous ces aspects le même degré d'attention. Les sanctions ne sont qu'un moyen de parvenir à une fin et doivent toujours viser l'objectif d'un règlement

politique. Placer les sanctions au même niveau que les initiatives diplomatiques voire les substituer à ces efforts revient à mettre la charrue avant les bœufs et ne mènera pas aux résultats souhaités.

En dépit du fait que les sanctions ont déjà eu des conséquences humanitaires néfastes et causé des dommages collatéraux dans d'autres pays, les pays concernés continuent de nier en bloc, ce qui contredit les conclusions de plusieurs organismes humanitaires internationaux et du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006).

De fait, en réponse à la situation actuelle, la Chine et plusieurs autres membres du Conseil ont présenté des propositions raisonnables en vue de réfléchir à l'adoption de mesures énergiques et de promouvoir le règlement politique de la question de la péninsule coréenne d'une manière qui réunisse au mieux le consensus entre les membres du Conseil. Le projet de résolution déposé par la Chine et la Russie vise lui aussi précisément cet objectif.

Malheureusement, les États-Unis ont fait fi des propositions raisonnables de la Chine et d'autres membres du Conseil et continuent de vouer un culte quasi superstitieux au pouvoir magique des sanctions. Nous pensons que si les États-Unis abandonnaient cette attitude négative, il serait possible pour les membres du Conseil de parvenir à un consensus. Nous espérons que les membres du Conseil examineront sérieusement le projet de résolution déposé par la Russie et la Chine.

En tant que proche voisine de la péninsule coréenne, la Chine est extrêmement préoccupée par la situation qui y a cours et a toujours mis l'accent sur le maintien de la paix et de la stabilité, la dénucléarisation et le règlement des problèmes par le dialogue et la concertation. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire primer l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne, de privilégier résolument le dialogue et la concertation, de faire un pas l'une vers l'autre, de relancer un dialogue véritable à une date rapprochée et d'envisager les moyens efficaces de répondre aux préoccupations légitimes de chacune de manière équilibrée.

La Chine est profondément préoccupée par certaines évolutions négatives récentes. Des pays appellent à la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée alors qu'eux-mêmes promeuvent la coopération concernant les sous-marins nucléaires, qui posent un grave risque de prolifération nucléaire.

Des pays se disent préoccupés par le développement militaire de la République populaire démocratique de Corée alors qu'eux-mêmes mettent au point, en grande pompe, leurs propres systèmes d'armes offensives, notamment des systèmes d'armes hypersoniques. Un homme politique d'un de ces pays est même allé jusqu'à proposer ouvertement d'envisager un partage des armes nucléaires sous prétexte de lutter contre les menaces à la sécurité.

L'initiative pour la sécurité dans le monde, présentée par la Chine, constitue un guide important en vue de régler la question de la péninsule coréenne. La sécurité est indivisible. La sécurité d'un pays ne peut être fondée sur l'insécurité d'un autre, et cette notion est vraie partout et en toutes circonstances. La Chine appelle une fois de plus toutes les parties concernées à chérir et maintenir ensemble la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, à déployer des efforts communs pour promouvoir la mise en place d'un mécanisme de paix et d'un processus de dénucléarisation de péninsule coréenne, et à jouer un rôle constructif à cette fin.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est opposée à toute activité militaire qui menace la sécurité de la péninsule coréenne et des États d'Asie du Nord-Est. Nous sommes convaincus que la recherche de solutions politiques diplomatiques mutuellement acceptables est le seul moyen de régler pacifiquement les problèmes de la péninsule coréenne et de mettre en place des mécanismes de sécurité stables en Asie du Nord-Est. Cela doit être notre principal objectif, qui, une fois atteint, permettra de stabiliser la situation dans la région.

Nous constatons avec regret qu'au cours des quatre dernières années, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de réagir au démantèlement par la République populaire démocratique de Corée de son site d'essais nucléaires, ainsi qu'au respect par Pyongyang du moratoire sur les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques intercontinentaux. Dans chacune de ses résolutions sur la République populaire démocratique de Corée depuis 2006, le Conseil a exprimé sa volonté de réexaminer ses sanctions en fonction du degré de conformité de Pyongyang aux dispositions des documents pertinents.

Malheureusement, à ce jour, le Conseil de sécurité n'a fait que durcir ces sanctions, faisant fi des signes positifs envoyés par la Corée du Nord. À cet égard, la situation actuelle n'est que le résultat de la myopie de certains collègues ici présents, qui ne sont pas prêts à

dépasser le modèle des sanctions, qui, depuis toutes ces années, échoue à garantir la sécurité dans la région. Nous ne voyons aucune autre initiative viable de leur part.

Nous pensons également qu'un nouveau durcissement des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée irait au-delà des mesures nécessaires pour bloquer les sources de financement des programmes nucléaires et de missiles interdits et exposerait la population de Corée du Nord à des chocs socioéconomiques et humanitaires inacceptables.

Nous rappelons à nos collègues américains que les négociations sont une voie à double sens. Il est inutile d'attendre de Pyongyang qu'il procède à un désarmement sans condition, sous la menace d'une spirale de sanctions, alors qu'il ne reçoit comme garanties que des promesses vides de sens. La formation de nouvelles alliances militaires dans la région, à l'instar du pacte de sécurité trilatéral conclu entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, suscite de sérieux doutes quant aux bonnes intentions de ces pays, notamment du point de vue de Pyongyang. De telles alliances ne sont pas propices au dialogue.

Les institutions et les mécanismes de l'ONU et du Conseil de sécurité doivent être utilisés pour appuyer les processus de règlement et le dialogue intercoréen et non pour y faire obstacle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions parler du règlement efficace des problèmes qui se sont accumulés dans la région, y compris la question nucléaire, par le dialogue et des accords mutuellement acceptables. Les sanctions et les pressions ne contribueront pas à atteindre cet objectif.

Les sanctions dites secondaires imposées par Washington et ses alliés à la République populaire démocratique de Corée et à d'autres États, qui viennent s'ajouter aux sanctions du Conseil de sécurité et ont été adoptées sans son aval, suscitent encore plus de ressentiment. Non seulement les restrictions unilatérales portent atteinte à la souveraineté et aux intérêts légitimes des États Membres et vont à l'encontre des normes et des règles du commerce international, mais elles sapent également l'intégrité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

Les tentatives visant à légitimer ces restrictions par l'autorité du Conseil de sécurité ou de son Comité créé par la résolution 1718 (2006) sont inacceptables. Dans ce contexte, nous appelons chacun à faire preuve de retenue et à réaffirmer concrètement sa détermination à reprendre le dialogue, conformément aux accords et engagements préalables.

Le Conseil reste saisi d'un projet de résolution politique et humanitaire élaboré par la Russie et la Chine, qui pourrait inciter les parties à intensifier leurs efforts de négociation. Toutefois, nous tenons à noter que l'absence de progrès sur le volet politique, progrès auxquels l'adoption du projet de résolution susmentionné aurait pu contribuer, menace d'attiser encore les tensions malheureusement observées sur la péninsule depuis quelques mois.

**M<sup>me</sup> Koumby Missambo** (Gabon) : Je remercie M. Khaled Khiari pour son exposé et je salue la participation à la présente séance des Représentants permanents de la République de Corée et du Japon.

Nous nous réunissons cet après-midi parce que la Corée du Nord a procédé, le 7 mai dernier, à un nouveau lancement de missile. Ce quinzième lancement de missile depuis le début de l'année confirme qu'il y a une escalade, aussi bien par la fréquence que par la montée en puissance du type de projectile lancé. Dans un contexte sécuritaire mondial particulièrement tendu, ce quinzième tir accroît un peu plus l'ampleur de la menace potentielle sur la paix et la sécurité, non seulement dans la péninsule coréenne, mais aussi au niveau global.

Mon pays condamne ces lancements de missiles. Nous sommes préoccupés par les annonces récentes de la Corée du Nord concernant sa volonté d'accélérer le développement de ses capacités nucléaires. Nous sommes en outre préoccupés par la tendance à la banalisation de la menace nucléaire ces derniers mois, qui ne laisse rien augurer de bon pour la paix et la sécurité collectives.

Cependant, c'est exactement parce que le péril nucléaire est à la porte que les parties prenantes aux négociations doivent redoubler d'efforts et faire preuve d'audace pour ramener la Corée du Nord à la table des négociations. Dans cette perspective, nous exhortons les parties à la désescalade et à s'abstenir de tout discours de nature à cristalliser les crispations et à nuire à l'objectif commun que sont la paix et la cohabitation pacifique, dans une péninsule coréenne sans menace nucléaire. Mon pays exhorte les parties à activer de bonne foi les canaux de la diplomatie pour faire avancer les discussions.

La Corée du Nord est l'objet du régime le plus élevé et le plus complet de sanctions. Pour autant, ces mesures coercitives ne semblent pas avoir une incidence sur la poursuite du programme nucléaire de ce pays. La situation humanitaire est des plus alarmantes.

Je voudrais terminer en insistant sur l'urgence de reprendre les négociations en vue de trouver une voie de sortie viable pour le peuple coréen et pour la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous appelons toutes les parties à s'engager dans les négociations diplomatiques, sur la base des sillons tracés en 2017.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé utile et je salue la présence au Conseil de sécurité des représentants de la République de Corée et du Japon.

La Norvège condamne fermement les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, notamment les plus récents, en date des 4 et 7 mai. Nous sommes profondément préoccupés par les capacités croissantes dont atteste le rythme de ces lancements. La poursuite de la mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée constitue une menace directe pour la paix et la sécurité régionales et internationales et contrevient à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Le rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) (voir S/2022/132) établit que la République populaire démocratique de Corée manifeste un attachement fort et pérenne à la mise au point de son programme de missiles balistiques. L'aptitude de la République populaire démocratique de Corée à concrétiser cette détermination dépend d'un élément crucial : sa capacité de se financer et de se procurer les matières et technologies requises pour ses programmes illégaux d'armes de destruction massive, notamment par des moyens cybernétiques.

Le Conseil a la responsabilité d'envisager des mesures adaptées. Nous exhortons une nouvelle fois le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement ses obligations internationales, à changer de cap et à adhérer de nouveau au régime international de non-prolifération en redevenant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en acceptant le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Non seulement la tendance actuelle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais elle aggrave la détérioration déjà observée de la situation économique, humanitaire et des droits humains dans le pays. Nous sommes profondément accablés de constater que le Gouvernement continue de consacrer

ses ressources à mettre au point des armes plutôt qu'à loger, nourrir et vacciner sa population qui en a tant besoin.

Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à mettre fin au blocus qu'elle s'est elle-même imposé et à autoriser l'ONU, son coordonnateur résident et les autres organisations internationales à revenir dans le pays et à reprendre leur action humanitaire.

Nous appelons également la République populaire démocratique de Corée à répondre aux offres répétées de dialogue et à prendre des mesures concrètes pour renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, et ce, de manière complète, vérifiable et irréversible.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil doit se montrer uni. En 2017, un Conseil unifié s'était résolu à prendre d'autres mesures lourdes si la République populaire démocratique de Corée procédait à tout autre tir ou essai nucléaire. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par les États-Unis pour répondre aux violations continues des résolutions du Conseil par la République populaire démocratique de Corée.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et je salue la présence de nos collègues de la République de Corée et du Japon à notre séance aujourd'hui.

Les États-Unis condamnent fermement les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée les 16 avril, 4 mai et 7 mai, qui ne sont que les derniers en date d'une série de tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée au cours des derniers mois, et donc chacun constitue une violation flagrante des multiples résolutions du Conseil de sécurité.

Rien que cette année, la République populaire démocratique de Corée a effectué 17 tirs de missiles balistiques ; 17 tirs, je le répète, car j'ai entendu des chiffres différents dans la salle aujourd'hui. Au moins trois de ces missiles étaient des missiles balistiques intercontinentaux (MBI) ; un était un missile balistique à portée intermédiaire ; deux étaient des armes dites hypersoniques ; et deux ont été décrits comme un nouveau type de missile conçu pour des armes nucléaires tactiques. La République populaire démocratique

de Corée est également en train de reconstruire son site d'essais nucléaires en préparation à un septième essai nucléaire.

Tous ces tirs de missiles balistiques violent les résolutions du Conseil de sécurité ; ce serait aussi le cas d'un essai nucléaire. Ils font peser une menace sur la sécurité régionale et internationale et s'emploient à porter atteinte au régime mondial de non-prolifération.

Le Conseil de sécurité ne devrait pas le tolérer, mais il a gardé le silence parce que deux membres du Conseil ont argué qu'en faisant preuve de retenue, le Conseil encouragerait en quelque sorte la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à son escalade et à rejoindre la table des négociations. À l'évidence, le silence et la retenue n'ont pas fonctionné. C'est même le contraire qui s'est produit : bien que le Conseil de sécurité ait gardé le silence, la République populaire démocratique de Corée poursuit son escalade marquée par des tirs successifs et une rhétorique menaçante.

Soyons clairs : la République populaire démocratique de Corée ne mène pas ses activités pour se défendre contre un comportement menaçant. Cette campagne de tirs de missiles balistiques, qu'elle a lancée de sa propre initiative, sans y être provoquée, menace ses voisins et tente de porter atteinte au Conseil. D'ailleurs, le 25 avril, Kim Jong-un a appelé à développer les forces nucléaires de son État le plus rapidement possible. Cela prouve bien que la République populaire démocratique de Corée ne répond pas au silence du Conseil en faisant preuve de retenue ou de bonne volonté.

La République populaire démocratique de Corée a vu que le Conseil avait l'habitude de riposter en imposant des conséquences concrètes, mais que ce n'est plus le cas. En conséquence, elle interprète le silence du Conseil comme la preuve qu'elle n'aura pas à subir de conséquences à l'avenir, et elle considère que notre silence l'autorise à poursuivre sur la trajectoire annoncée. L'heure n'est plus aux autorisations tacites ; il faut commencer à agir.

Les États-Unis restent attachés à une solution diplomatique. Nous l'avons dit à maintes reprises. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée acceptera nos offres répétées de dialogue. Nous avons également demandé à ceux qui s'entretiennent régulièrement avec la République populaire démocratique de Corée de l'encourager à prendre part à des échanges diplomatiques.

Dans l'intervalle, nous avons la responsabilité de réagir au comportement illégal de la République populaire démocratique de Corée. Le régime de sanctions a permis de ralentir les progrès du pays en matière d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Pour être efficace toutefois, un régime de sanctions, quel qu'il soit, doit être entretenu en permanence et son application faire l'objet d'une attention constante. Il est grand temps que nous actualisions celui-ci.

Malheureusement, ces quatre dernières années, deux membres du Conseil ont bloqué toutes les tentatives visant à faire appliquer et à mettre à jour la liste des sanctions relative à la République populaire démocratique de Corée, ce qui a permis à cette dernière de se livrer à des actes illégaux. Dans la résolution 2397 (2017), le Conseil de sécurité s'engageait à prendre les mesures voulues pour restreindre davantage l'exportation de pétrole vers la République populaire démocratique de Corée si ce pays procédait à un autre essai nucléaire ou tir de système de missiles balistiques capable d'atteindre des portées intercontinentales.

Pleinement consciente de cette disposition, la République populaire démocratique de Corée a décidé d'effectuer le lancement d'au moins trois MBI cette année. Si nous voulons que les décisions du Conseil de sécurité comptent, nous ne pouvons pas garder le silence plus longtemps. Dans ce sens, pour restreindre davantage la capacité de la République populaire démocratique de Corée de poursuivre son programme illégal, et afin d'envoyer un message clair à tous ceux qui s'adonnent à la prolifération, les États-Unis ont entamé la négociation, avec les autres membres du Conseil, d'un nouveau projet de résolution en vertu du Chapitre VII.

Je remercie vivement mes collègues du Conseil qui envisagent cette question avec autant de sérieux que nous et qui prennent une part constructive aux négociations. Nous approchons à présent du terme de ces négociations sur le projet de résolution proposé par les États-Unis, et nous ne pouvons pas attendre que la République populaire démocratique de Corée se livre à de nouveaux actes de provocation illégaux et dangereux, comme un essai nucléaire.

Nous devons nous faire entendre dès maintenant, d'une voix forte et unie, pour condamner le comportement de la République populaire démocratique de Corée. Nous devons agir dès à présent pour faire obstacle, avant qu'il ne soit trop tard, à un quelconque fait nouveau illégal. Nous encourageons tous les membres du Conseil à appuyer le projet de résolution que nous

proposons et à montrer que le Conseil de sécurité est prêt à réagir aux menaces qui pèsent sur la paix et à la sécurité internationales et aux violations flagrantes de ses résolutions.

Il ne s'agit pas d'un problème bilatéral ; il ne s'agit pas d'un problème régional. Il s'agit d'un problème pour le monde. La République populaire démocratique de Corée met à l'essai des capacités susceptibles de menacer tous les membres du Conseil et tous les États Membres de l'ONU, y compris ceux qui la protègent. Il s'agit de notre responsabilité collective d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a été créé précisément pour répondre aux types de menaces mondiales que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la planète. J'encourage tous les États Membres à se joindre à nous pour dénoncer ce comportement dangereux et illégal et à agir pour éviter le pire.

Quant au projet de résolution proposé par la Chine et la Russie, qui considèrent que la République populaire démocratique de Corée, en déclarant un moratoire, au sens où ils l'entendent, sur les tirs de missiles balistiques à portée intermédiaire, les tirs de MBI et les essais nucléaires, fait preuve de bonne volonté, ce projet de résolution n'est vraiment pas indiqué à l'heure actuelle. La République populaire démocratique de Corée a montré à maintes reprises cette année qu'il n'y avait pas de moratoire. Puisque la République populaire démocratique de Corée se livre à des provocations de plus en plus graves et qu'elle a repris les essais de systèmes à longue portée, le fondement allégué pour ce projet de résolution ne tient plus. Nous devons nous atteler rapidement à durcir le régime de sanctions mis en place en vertu de la résolution 1718 (2006), et non envisager un allègement des sanctions.

Enfin, comme je l'ai dit à plusieurs reprises dans cette salle, le partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité connu sous le nom d'AUKUS n'enfreint pas le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et la Chine et la Russie le savent. Nous prenons très au sérieux nos obligations au titre du TNP, et je sais que c'est aussi le cas du Royaume-Uni et de l'Australie. Il est préoccupant que deux de nos collègues insistent à user de ces allégations infondées pour faire dévier nos discussions consacrées à la tentative manifeste de la République populaire démocratique de Corée de porter atteinte au régime mondial de non-prolifération. Les efforts que ces pays déploient pour défendre la République populaire démocratique de Corée ne doivent pas passer inaperçus du Conseil ou du monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

J'appelle encore une fois l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho Hyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité consacrée aux récents tirs de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui ont eu lieu les 4 et 7 mai, heure locale. J'apprécie vivement cette occasion de prendre part aux discussions d'aujourd'hui et je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Durant la précédente séance publique du Conseil de sécurité, convoquée en mars en réponse au lancement d'un missile balistique intercontinental (MBI) par la République populaire démocratique de Corée (voir S/PV.9004), ma délégation a appelé instamment la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie du dialogue et de la coopération plutôt que celle de la confrontation et de l'escalade. À l'époque, presque tous les membres du Conseil ont exhorté la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ses provocations. Pourtant, malgré ces appels de la communauté internationale, la République populaire démocratique de Corée a choisi de déstabiliser davantage la région.

La République de Corée condamne avec la plus grande fermeté les récents tirs de missiles balistiques auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé, qui constituent une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ils font peser une menace de taille sur la péninsule coréenne, sur la région et sur la communauté internationale, et portent gravement atteinte au régime mondial de non-prolifération. Ces tirs attestent une fois de plus du mépris total de Pyongyang pour les normes internationales, notamment la Charte des Nations Unies, et pour le Conseil. En outre, ils prouvent que le régime nord-coréen continue de donner la priorité à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, au détriment de sa propre population, laquelle continue de souffrir d'une situation humanitaire désastreuse.

Ma délégation est particulièrement alarmée et préoccupée par les récentes déclarations de la République populaire démocratique de Corée dans lesquelles elle a menacé d'utiliser ses armes nucléaires de manière préventive. La République populaire démocratique de Corée, dont la position est de plus en plus agressive, se rapproche d'un emploi effectif de ses capacités nucléaires. En d'autres termes, la communauté internationale est à l'aube d'une phase beaucoup plus dangereuse de la menace nucléaire que fait peser la République populaire démocratique de Corée.

Malheureusement, malgré ces menaces alarmantes et ces violations persistantes du droit international, le Conseil ne parvient pas à réagir efficacement. Si le Conseil ne répond pas avec fermeté au comportement toujours plus agressif de la République populaire démocratique de Corée, il est inévitable que d'autres États Membres décident de ne faire aucun cas de leurs obligations au titre de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

Par conséquent, le Conseil de sécurité doit réagir aux actes de provocation répétés de la République populaire démocratique de Corée en adoptant une nouvelle résolution contenant des mesures fermes à la hauteur de la gravité des agissements de la République populaire démocratique de Corée. Il est temps de prendre des mesures rapides et robustes pour envoyer un message ferme à Pyongyang : son comportement qui ne cesse de s'aggraver doit cesser. Le silence du Conseil face aux innombrables tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée cette année, y compris le dernier tir de missile balistique intercontinental, n'a fait qu'enhardir Pyongyang, qui pense depuis lors que ses agissements resteront impunis. Dans ce contexte, la République populaire démocratique de Corée doit répondre de ses actes.

La communauté internationale a récemment été témoin des activités menées par la République populaire démocratique de Corée autour de ses sites d'essais nucléaires. De plus, Pyongyang a déclaré publiquement qu'elle continuerait de prendre des mesures pour développer ses capacités nucléaires le plus rapidement possible, nous avertissant qu'un essai nucléaire pourrait être imminent.

Le Conseil et les autres membres de la communauté internationale doivent se prononcer publiquement et envoyer un avertissement clair à la République populaire démocratique de Corée, à savoir qu'un autre essai nucléaire est inacceptable et entraînera une réaction

très ferme de la part de la communauté internationale, notamment des mesures résolues et concertées que le Conseil doit prendre conformément aux multiples résolutions consensuelles qu'il a lui-même adoptées.

Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre un terme à son comportement provocateur, de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'entamer un dialogue sérieux sur la dénucléarisation avec la République de Corée et les États-Unis.

La République populaire démocratique de Corée doit comprendre qu'elle ne tirera aucun avantage de ses actes de provocation. Nous exhortons Pyongyang à réagir favorablement à nos efforts visant à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne grâce à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité, tenue en fin mars, sur ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.9004), la Corée du Nord n'a fait qu'accélérer ses programmes nucléaires et de missiles, comme si elle tirait parti du fait qu'il n'y a pas eu de réaction forte de la part du Conseil. Les tirs de missiles balistiques effectués par ce pays les 4 et 7 mai, heure locale, soit deux fois en une seule semaine, constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'un de ces missiles serait un missile balistique à lanceur sous-marin, ce qui indique une nouvelle diversification de ses systèmes de missiles. Le Japon condamne fermement ces actes dangereux et déstabilisateurs. Le fait que la Corée du Nord n'a pas fait d'annonce publique ne doit pas justifier l'impunité.

Je dois également alerter le Conseil que d'autres signes très inquiétants se profilent à l'horizon dans le domaine nucléaire. À la mi-avril, la Corée du Nord a annoncé qu'elle avait procédé à une nouvelle série de tirs de missiles, déclarant que les missiles sont destinés à « renforcer l'efficacité d'opérations nucléaires tactiques ». C'est la première annonce qui indique qu'un tir précis a été effectué dans le cadre de sa mise au point d'armes nucléaires tactiques. La Corée du Nord a ensuite déclaré publiquement, fin avril, qu'elle allait mettre au point ses systèmes nucléaires « le plus

rapidement possible ». Elle a également fait allusion à l'emploi possible d'armes nucléaires, non seulement à des fins de dissuasion mais aussi à d'autres fins.

En outre, il y a de nombreuses informations qui font état d'activités en cours sur un site d'essai nucléaire en Corée du Nord, peut-être en préparation d'un autre essai nucléaire.

Nous ne devons pas tolérer que la mise au point d'armes nucléaires et de missiles par la Corée du Nord devienne la nouvelle norme. Le niveau de menace va bien au-delà de ce que nous avons vu en 2017 et continue d'augmenter. Il s'agit d'une menace grave et imminente pour la sécurité du Japon et d'autres pays. Ces actes remettent en question l'autorité même du Conseil, augmentent les risques de prolifération aux quatre coins du monde et mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais insister sur la réaction que le Japon espère vivement de la part du Conseil de sécurité.

Premièrement, le Conseil doit agir rapidement en adoptant une nouvelle résolution prévoyant des sanctions. La Corée du Nord a déclaré publiquement qu'elle allait mettre en œuvre son plan quinquennal, qui comprend un nouveau missile balistique intercontinental (MBI) à combustible solide et des armes nucléaires tactiques. Une nouvelle résolution est le meilleur moyen d'envoyer un message à ce pays pour le dissuader de

mettre en œuvre ces plans et l'inciter à reprendre la voie du dialogue diplomatique. Le Japon appuie fermement l'initiative des États-Unis en faveur d'une nouvelle résolution à cet égard. Nous demandons à tous les autres membres du Conseil de faire de même.

Deuxièmement, une nouvelle résolution doit correspondre au niveau croissant de la menace. Le Japon considère qu'il est essentiel de donner suite à ce que la résolution 2397 (2017) prévoit en ce qui concerne les nouvelles restrictions sur le pétrole en cas de tir d'un MBI par la Corée du nord. Nous appuyons également des mesures éventuelles dans les domaines pertinents, notamment le domaine cybernétique, qui a été identifié comme une source majeure de revenus pour la Corée du Nord par le groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Pour terminer, le Japon réaffirme qu'il espère vivement et sincèrement que le Conseil s'acquittera de la responsabilité qui lui incombe de veiller à la destruction de toutes les armes de destruction massive et de tous les missiles balistiques, quelle que soit leur portée, de la Corée du Nord de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Le Japon continuera de coopérer avec les membres du Conseil et tous les autres États Membres pour trouver une solution globale aux questions liées à la Corée du Nord.

*La séance est levée à 16 h 30.*